

## Revue des entreprises en difficulté

Depuis plusieurs années, le droit des entreprises en difficulté et les matières en lien avec celui-ci connaissent de profonds changements: adoption d'actes législatifs européens, réformes nationales, etc.

Parallèlement, la jurisprudence ne cesse de croître.

Face à cette inflation d'informations, la *Revue des entreprises en difficulté* a pour objectif de commenter ces évolutions.

Au travers d'articles de doctrine et de comptes-rendus de jurisprudence, la revue fournit des contributions inédites et originales rédigées par les meilleurs spécialistes, à destination, notamment, des praticiens de l'insolvabilité juristes ou non désireux de se tenir informés et d'enrichir leurs connaissances en matière d'entreprises en difficulté.

Outre la livraison de 4 numéros, l'abonnement annuel à la revue comprend également l'envoi d'une newsletter mensuelle couvrant l'actualité législative et jurisprudentielle.



4 numéros par an – 60 pages par numéro  
Abonnement papier + numérique: 195€ TVAC  
(Prix de lancement de 195€ jusqu'au 30 juin 2023 à la place de 295€)

Rédacteurs en chef:

**Cédric Alter** et **Florence George**

Comité de rédaction:

**Roman Aydogdu, Yves Brulard, Michel Forges, Jean-François Goffin, Déborah Gol, Jean-Philippe Lebeau, Joseph Marko, Nicholas Ouchinsky, Zoé Pletinckx, Nathalie Procureur, Gérard Delvaux, Dejan Savatic, Nicolas Van der Borgh** et **Emilie Vanhove**

### Inscription

En ligne sur [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be), rubrique «Formations»

### Date

Le jeudi 8 juin 2023 de 14h00 à 18h30

### Lieu

- À distance
- En présentiel:  
FEB – Rue Ravenstein, 4 – 1000 Bruxelles

### Frais d'inscription

Droit d'inscription: 245€ TVAC  
Le droit d'inscription comprend la participation au colloque ainsi qu'un abonnement d'un an à la nouvelle *Revue des entreprises en difficulté*, en ce compris le numéro spécial comprenant les actes du colloque.

*Vous souhaitez inscrire plusieurs personnes de votre société au colloque et bénéficier d'un tarif réduit sans abonnement à la revue à partir de la deuxième inscription? Contactez-nous par email à l'adresse [carole.verdicq@anthemis.be](mailto:carole.verdicq@anthemis.be).*

### Formation permanente

AVOCATS.BE: demande en cours  
ITAA: 4 points  
IFJ: demande en cours  
L'attestation de présence sera envoyée par email après le colloque.

### Contact

Anthemis - Carole Verdicq  
E-mail: [carole.verdicq@anthemis.be](mailto:carole.verdicq@anthemis.be)  
Tél.: 010/42.02.96

# Le nouveau droit de l'insolvabilité analysé à la loupe

Le jeudi **8 juin 2023**  
de 14h00 à 18h30

Sous la présidence de  
**Cédric Alter** de **Florence George**



# Le nouveau droit de l'insolvabilité analysé à la loupe

Le jeudi 8 juin 2023  
de 14h00 à 18h30

La transposition de la directive sur les cadres de restructuration préventive est, depuis plusieurs mois, au cœur de l'actualité.

Elle constitue l'occasion rêvée pour la nouvelle *Revue des entreprises en difficulté* d'organiser son grand colloque de lancement.

C'est en effet l'ensemble du droit de l'insolvabilité (procédure de réorganisation, faillite et dissolution) qui sera modifié à l'occasion de cette réforme.

Ainsi, lors de cette conférence, des experts, professionnels du droit et du chiffre, se succéderont le temps d'une après-midi pour exposer aux praticiens les tenants et les aboutissants de cette loi de transposition, sous un angle résolument pratique.

Les participants y découvriront notamment les nouveaux pouvoirs de la chambre des entreprises en difficulté, le remaniement des catégories de praticiens de l'insolvabilité ainsi que les procédures de réorganisations publiques et privées. Les nouveaux concepts du droit des entreprises en difficulté seront également explicités et éprouvés à partir de situations concrètes et de retours d'expérience.

L'opportunité de recourir à la faillite silencieuse et les enjeux qui se cachent derrière le diagnostic financier ainsi que la valorisation d'entreprise seront discutés.

Cette conférence intéressera de nombreux praticiens de l'insolvabilité juristes ou non désireux de se tenir informés ainsi que d'enrichir leurs connaissances en matière d'entreprises en difficulté et leur sera utile pour rencontrer les besoins de leurs clients.

## Programme

Sous la présidence de **Cédric Alter** et **Florence George**

14:00  
Accueil

14:15  
Introduction

par **Cédric Alter** et **Florence George**

14:30  
**Les nouveaux pouvoirs de la Chambre des entreprises en difficulté**

**Dejan Savatic**, président du tribunal de l'entreprise du Brabant wallon

15:00  
**Les praticiens de la réorganisation et de l'insolvabilité**

**Nicholas Ouchinsky**, avocat au barreau de Bruxelles, juge suppléant au tribunal de l'entreprise de Liège, division de Namur, assistant à l'ULB, spécialiste des entreprises en difficulté et médiateur agréé en matière civile et commerciale

15:30  
**Le catalogue des différentes procédures et le (nouveau ?) régime applicable aux PME**

**Jean-Philippe Lebeau**, président du tribunal de l'entreprise du Hainaut

16:00  
**La procédure de réorganisation privée (pre-pack PRJ)**

**Zoé Pletinckx**, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles

16:30  
pause-café

16:45  
**La faillite silencieuse (pre-pack faillite)**

**Roman Aydogdu**, avocat au barreau de Liège, professeur à l'ULiège, titulaire de la Chaire FEB Business Compliance

17:15  
**Les nouveaux concepts (classes de créanciers et application forcée interclasse, « meilleur intérêt », priorité absolue ou relative, etc.)**

**Cédric Alter**, avocat au barreau de Bruxelles, co-président du Réseau CAP, professeur de droit des affaires à l'ULB

17:45  
**Application des nouveaux concepts et retour d'expérience en France**

**Yves Brulard**, avocat associé chez DBB, avocat aux barreaux de Mons et de Paris, enseignant

18:15  
**Le diagnostic financier et la valorisation de l'entreprise**

**Gérard Delvaux**, président de l'OECCBB, réviseur d'entreprises honoraire, ancien membre du conseil de l'IRE et président honoraire de l'IEC

**Nathalie Procureur**, expert-comptable et conseil fiscal agréée, membre du conseil de l'ITAA et membre de la commission des normes comptables

18:30  
**Conclusion**

par **Cédric Alter** et **Florence George**